

Mémoire de recherche sociologique
Licence 3 de Philosophie - Sociologie

Influence du cadre légal sur la perception normative du consommateur de
cannabis

Hugo Santini

I - Introduction.....	3
II - Littérature sociologique.....	6
a - Howard Becker - Outsiders.....	6
b - Henrie Bergeron - Sociologie de la drogue.....	9
c - Prolongation de l'analyse historique.....	14
III - Entretiens.....	19
a - Premières réflexions.....	19
b - Grille d'entretien.....	21
c - Premier entretien et réflexions.....	23
d - Première fois : une initiation social.....	29
e - Evolution de la consommation : entre rite et réflexivité.....	33
f - Consommer dans l'espace public : entre honte et normalisation.....	36
g - Rapport au cadre légal : Critique du double discours de la société.....	41
IV - Conclusion.....	44
V - Bibliographie.....	47

I - Introduction

L'approche sociologique des drogues m'intéresse depuis que je suis entré en licence il y a trois ans. Je crois que j'ai toujours eu une certaine fascination pour les substances capables d'altérer les sens et la conscience. La conscience est un des sujets philosophiques premiers, l'ontologie, bien qu'elle s'intéresse plus particulièrement à "l'être", à une intimité particulière avec le concept. "Je pense donc je suis" est à propos de la conscience. La drogue peut-elle toucher l'entendement au sens Kantien ? Si l'on part du principe scientifique qu'une drogue est une substance, qui par son interaction avec le corps, le système nerveux et donc le cerveau, et que l'on part de l'analyse que l'entendement réside dans ce dernier, alors je dirais que oui, la drogue peut toucher l'entendement. Ces réflexions, que je peux aujourd'hui appuyer sur des conceptions philosophiques, sont proprement ce qui a toujours pu susciter cette fascination personnelle.

Il n'y a aucun doute sur le fait que les drogues - en tant qu'objet altérant notre corps et esprit à sa racine; en venant se greffer sur ce que nous pouvons qualifier de machine biologique - peuvent être créatrices de conditions pathologiques. Certaines drogues peuvent être dangereuses pour le consommateur, et par extension pour son environnement quand celui-ci décide d'accomplir une action, une tâche "non-compatible" avec les effets; il est déconseillé de conduire ou de piloter une grue après une prise de quelque drogue. De plus, il est notable que certaines drogues comme l'alcool ou la méthamphétamine ont comme particularité de parfois incliner le consommateur à la violence.

L'initiative de "combattre la drogue" s'inscrivant dans une lutte pour l'illégalité de l'usage, est d'ailleurs souvent à la frontière de ces deux motivations : prévenir l'homme d'un usage qui pourrait être préjudiciable pour lui et pour les autres. L'exemple du mouvement prohibitionniste des États-Unis illustre très bien ce point, il a été porté; d'une part par des pasteurs dont l'ambition était, d'une certaine manière, "d'élever la morale des citoyens" et de finalement améliorer la vie des plus pauvres d'entre eux, population la plus prompte à l'alcoolisme. Et d'autre part par des femmes chrétiennes du WCTU associant alcoolisme et violences conjugales.

Toutefois, les drogues par la singularité de leur nature - résistant de leurs spécificités -, l'altération temporaire de notre machine biologique, de notre être - possèdent intrinsèquement

une valeur pour l'humain, et plus généralement, pour le vivant; elle est un objet dont la fonction n'est assurée que par lui-même. Ainsi, il nous faudrait nous attarder un peu sur cette fonction et sa valeur morale. En soi, la prise de drogue ne me semble pas être quelque chose de catégorisé comme catégoriquement mauvais. Elle peut être une pratique proprement culturelle, s'inscrivant dans des rites ou pratiques quotidiennes et cela même dans des cultures de sociétés dominantes. Par exemple, nous autres occidentaux avons pour pratique la consommation d'alcool. Dans des pays comme le Maroc, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Inde, la Jamaïque la pratique de consommation de cannabis est tout aussi répandue, et cela dans une dimension culturelle similaire à l'alcool chez nous. Ainsi, s'il est difficile d'attribuer une valeur morale à la consommation de drogue, c'est que le sujet est fondamentalement plus relatif à la question normative qu'à la question éthique.

Ainsi, une question centrale émerge : Quelle place pour les drogues dans les sociétés humaines, si d'une part il semble qu'il soit possible d'y trouver des répercussions négatives sur les individus, et par extension sur la société, mais que d'autre part elles semblent avoir une des qualités irremplaçables (il n'y a que la drogue qui permet de se "droguer"), parfois objet culturel, à la valeur éthique proprement insoluble ?

Dans le paradigme de cette question, l'objectif de ce mémoire sera d'essayer d'établir en quoi un cadre légal répressif influence la "self-représentation" du consommateur de drogue. Il s'agira d'essayer de comprendre comment s'articulent les normes sociales dominantes avec l'interprétation personnelle des consommateurs - ici de cannabis - sur leur propre pratique.

Questionner "la drogue" en soi est certainement un projet ambitieux par la multiplicité des substances impliquées dans le terme. Il n'est pas possible de faire une généralité de ces dernières, si ce n'est dans ce qu'elles impliquent en relation avec un corps.

La catégorisation peut être un outil permettant d'aborder avec plus de nuance le sujet, et nous en aurons certainement besoin dans l'analyse des représentations sociales que nous pourrons croiser dans ce mémoire. Toutefois, afin de rationaliser la recherche, il s'agira de se concentrer sur certaines drogues en particulier.

J'aborderai, ici, majoritairement la consommation de cannabis car étant certainement la drogue pénalisée dont l'usage est le plus répandu en France. Mais il sera intéressant dans la

réflexion de s'intéresser également au cas de l'alcool et du tabac, deux drogues à la nocivité indéniable qui ont la particularité d'être légales.

Dans un premier temps, j'aborderai l'état de l'art avec l'ouvrage *Outsider* de Becker ainsi qu'un chapitre de l'ouvrage *Sociologie de la drogue* de Henri Bergeron. *Outsider*, dans un paradigme sociologique, nous permettra de mieux aborder la question de la normativité (par l'analyse du concept de déviance). Le second texte abordé nous permettra de comprendre le mouvement historique des politiques répressives, notamment à travers les influences et phénomènes sociaux ayant mené à leur instauration.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'analyser 4 entretiens que j'ai pu réaliser avec des consommateurs de cannabis, quatre thèmes seront abordés dans cette partie :

- Première fois : une initiation social
- Evolution de la consommation : entre rite et réflexivité
- Consommer dans l'espace public : entre honte et normalisation
- Rapport au cadre légal : critique du double discours de la société

Je conclurai ensuite par une analyse globale des sujets d'analyse, dans l'objectif de répondre au mieux à la question du fonctionnement de la "self-représentation" des consommateurs.

II - Littérature sociologique

a - Howard Becker - Outsiders

Sachant vouloir travailler sur le sujet des drogues, je me suis naturellement orienté pour ma première lecture vers l'ouvrage *Outsider* de Becker. Traitant globalement du concept de déviance, Becker prend en sujets dans ses enquêtes des fumeurs de marijuana étiquetés comme déviants.

La déviance est à concevoir comme une transgression des normes d'un groupe social. Les normes sociales “définissent des situations et les modes de comportement appropriés à celles-ci : certaines actions sont prescrites (ce qui est bien), d'autres sont proscrites (ce qui est mal).”. Une fois une norme transgressé l'individu concerné est perçu comme “étranger” (*outsider*) au groupe.

Également, l'individu ne voit pas forcément cette “déviance” de la sorte. Il peut considérer que sa pratique est légitime et/ou que les personnes qui le jugent n'en ont simplement pas les moyens de compréhension nécessaires et qu'il n'est donc pas à considérer ce qui lui est reproché.

L'idée de mon mémoire consiste à déterminer s'il existe d'autres “postures de déviances”, d'autres manières de justifier, ou non, d'une certaine déviance des normes sociales.

Plusieurs chapitres/concepts ont attiré mon attention. Dans le chapitre 4 : “Utilisation de la marijuana et contrôle social”, Howard S. Becker analyse à travers les fumeurs de marijuana l'influence et les mécanismes de contrôle social.

Il décrit un processus en trois étapes qui permet à un individu de devenir un consommateur régulier de marijuana. Tout d'abord, l'apprentissage technique est nécessaire, l'usager doit maîtriser les gestes et méthodes permettant une consommation plus ou moins “efficace”, et cela généralement grâce à l'aide d'un groupe expérimenté.

Ensuite, il doit apprendre à reconnaître les effets de la substance, souvent par le biais de discussions ou d'indications de ses pairs.

Enfin, il doit intégrer une interprétation positive de ces effets, les percevoir comme agréables. Ainsi, la consommation de marijuana n'est pas spontanée : elle est médiatisée par un apprentissage social.

Becker développe deux types de contrôle social; Le contrôle formel, exercé par les lois criminalisant la marijuana. Il joue un rôle clé dans la construction de la déviance en définissant les consommateurs comme des "transgresseurs", des "déviants". À cela s'ajoute un contrôle informel, basé sur les jugements moraux et les stigmatisations portées par la société ou certains groupes sociaux, qui renforce l'exclusion des consommateurs. Ces formes de contrôle ne se limitent pas à la régulation des comportements : elles participent activement à la construction d'une identité déviante pour les usagers, qui sont catégorisés non seulement par leurs actes, mais aussi par les normes dominantes qui condamnent ces actes.

Face à cette stigmatisation, les consommateurs tendent à se regrouper de manière culturelle (ou sous-cultures), avec des personnes où leur pratique est normalisée et/ou valorisée. Ces cultures offrent un espace de résistance où les savoirs sur la consommation sont partagés et où les effets de la drogue sont réinterprétés positivement. Toutefois, même si d'une certaine manière ces groupes protègent les individus des jugements extérieurs, ils renforcent aussi leur isolement par rapport à la société dominante. Cela illustre un point central : la marginalisation imposée par le contrôle social pousse les consommateurs à adopter des comportements qui accentuent encore leur exclusion.

Becker conclut que la déviance liée à la consommation de marijuana n'est pas inhérente à la substance elle-même, mais résulte de la manière dont la société applique des règles et stigmatise les transgressions. Ce processus de construction sociale de la déviance, qui repose sur un enchevêtrement de contrôles formels et informels, alimente un cycle de marginalisation et d'exclusion des individus concernés.

En criminalisant la marijuana, la société façonne non seulement les comportements, mais aussi les identités des usagers, et les enferme dans des "catégories" dénigrées.

Dans son chapitre 8, Becker introduit la notion d'entrepreneurs de morale (*moral entrepreneurs*) pour désigner les individus ou groupes qui participent activement à la création et à l'imposition des normes. Ils sont à l'origine des campagnes de moralisation visant à faire reconnaître certains comportements comme déviants. Ces entrepreneurs ne se contentent pas

de défendre une norme préexistante : ils cherchent à en créer de nouvelles, en s'appuyant souvent sur une autorité morale, religieuse, ou médicale.

Becker distingue deux types principaux :

- Les “croisés” moraux, souvent animés par une cause (ex. : prohibition de l’alcool ou criminalisation des drogues), et convaincus d’agir pour le bien collectif ;
- Les agents d’application (policiers, juges, travailleurs sociaux), chargés de faire respecter les normes, souvent avec une marge d’interprétation qui peut renforcer l’arbitraire.

Dans le cas de la consommation de marijuana, Becker montre que ce sont ces entrepreneurs qui ont joué un rôle décisif dans la construction de sa déviance légale et morale, notamment en influençant l’opinion publique et les institutions politiques, nous verrons cela plus en détail dans la prochaine analyse bibliographique.

Ils donnent une cohérence apparente à la répression, même lorsque celle-ci repose sur des croyances discutables ou des représentations biaisées. Cela permet de comprendre comment une pratique devient un “problème social”, non pas en raison de ses effets réels, mais en fonction des intérêts et valeurs de groupes influents.

Dans le dixième et dernier chapitre d'*Outsiders*, Becker développe son concept majeur de l’œuvre : la théorie de l’étiquetage (*labelling theory*). Selon lui, la déviance n’est pas une qualité intrinsèque à un acte ou à un individu, mais simplement un jugement social porté sur un comportement, en fonction des normes dominantes. Ainsi, ce qui caractérise un acte comme déviant ne relève pas particulièrement de sa nature mais du fait qu’il est désigné comme tel par un groupe social. L’étiquetage est donc un processus social dans lequel certains individus se voient assignés une identité déviante à la suite d’une transgression (réelle ou perçue).

L’une des idées fortes de Becker est que ce processus d’étiquetage peut transformer profondément l’identité de l’individu. Être étiqueté comme “toxicomane”, “délinquant” ou

“drogué” peut entraîner une série de conséquences : rejet familial ou professionnel, rupture des relations sociales, intériorisation de l’image dévalorisée. Cela peut conduire à une déviance secondaire, c’est-à-dire à l’adoption durable d’un comportement déviant comme composante identitaire, non pas à cause de l’acte d’origine, mais en réaction au rejet social. Cette spirale est particulièrement observable dans les cas de consommation de drogues, où les usagers, une fois stigmatisés, peuvent être poussés vers des réseaux marginaux où leur comportement est normalisé, mais où l’isolement par rapport à la société dominante est renforcé.

La théorie de l’étiquetage permet aussi de comprendre pourquoi certaines personnes parviennent à résister à la stigmatisation, tandis que d’autres l’intériorisent. Cela dépend notamment de l’environnement social, du capital culturel, du soutien des pairs ou encore de la capacité à mobiliser un discours de légitimation de sa pratique. Dans mon mémoire, cette distinction est essentielle : je cherche à identifier différentes “postures de déviance”. La théorie de Becker m’offre un certain cadre pour analyser les mécanismes d’acceptation, de rejet ou de retournement de l’étiquette de “fumeur de cannabis”.

Enfin, cette approche a le mérite de déplacer la focale du comportement vers la réaction sociale. En cela, elle rejoint ma problématique sur l’influence du cadre légal : ce n’est pas tant l’acte de fumer du cannabis en soi qui construit la figure du “déviant”, mais bien la manière dont cet acte est perçu, nommé, et traité par la société. La loi, les médias, l’entourage jouent tous un rôle dans cette dynamique. En ce sens, l’illégalité du cannabis produit, par l’étiquetage, une identité stigmatisée qui n’est ni naturelle ni universelle, mais bien socialement construite.

b - Henrie Bergeron - Sociologie de la drogue

Sociologie de la Drogue est un ouvrage de Henri Bergeron sorti en 2009. Henri Bergeron est un sociologue spécialisé dans les politiques de santé publique et des transformations des pratiques médicales.

Dans cet ouvrage, sont abordées différentes problématiques et sujets liés aux drogues : culture, consommation, trafic, toxicomanie, “déviance” et bien sûr contrôle et

régulation des drogues. Dans le chapitre de son ouvrage intitulé “Interdiction, contrôle et régulation”, Bergeron a une approche historique de la répression des drogues en France.

L’histoire des politiques de répression des drogues en Europe commence au début du XXe siècle avec la convention internationale de l’opium qui s'est tenue à La Haye en 1912. Elle marque le début des politiques répressives - en France et plus généralement pour les sociétés occidentales - telles que nous les connaissons aujourd’hui. Elle résulte de l’initiative des médecins et pharmaciens revendiquant l’exclusivité de l’utilisation et de la prescription de certaines drogues : opium, héroïne, morphine et cocaïne, étant trop dangereuses et dont la libre circulation crée des crises sanitaires ; l’utilisation d’opium en Asie et notamment en Chine est très présente au début du siècle. Cette consommation rayonne et “émigre” avec ses consommateurs dans le monde et la pratique de consommation se mondialise. L'accroissement de la consommation peut également s'expliquer par une prescription “facile” par certains médecins et son utilisation très répandue dans sur les champs de bataille, au même titre que la morphine. À côté de l’opium et de la morphine, est également pointée du doigt la cocaïne. C'est par inquiétude de l'expansion de ses consommations régulières que, déjà, en 1906 l’Opium Act était instauré aux États-Unis par l'influence de lobbys anti-opium et de mouvements anti-opium, qui donnèrent ensuite naissance à cette convention internationale de La Haye en 1912.

Trois conventions des Nations Unies ont ensuite permis de statuer sur les différentes drogues, une en 1961, une autre en 1971 et une dernière en 1988. Au cours de ces trois conventions ont été classés “les stupéfiants et leurs précurseurs” - c'est à dire les molécules biochimiques qui entrent dans la composition des drogues - “en fonction de leurs dangers pour la santé, du risque d'abus qu'ils présentent et de leur plus ou moins grande valeur thérapeutique”, mais la question de l'usage n'y est et n'a jamais été abordé. Bien qu'il soit implicite de sanctionner le trafic dans un pays ou les médecins et pharmaciens ont le monopole de la prescription et de la distribution, il n'en est pas de même pour l'usage. N'ayant jamais été indiquée dans les conventions internationales, la liberté a été laissée aux différents pays quant au choix de la politique à adopter face à l'usage.

Lors de mes différentes recherches, je suis tombé sur une conférence du sociologue François-Xavier Dudouet, portant sur la problématique suivante : Pourquoi les drogues sont-elles interdites ?

Dans cette conférence, il expose l'idée que les drogues en elles-même ne sont pas interdites; c'est-à-dire qu'elles possèdent un marché légal : le marché médical. Ce qui était condamné pour les drogues est tout ce qui se fait en parallèle de ce marché médical. Un autre point est que la drogue en soit n'a pas de définition propres, car soumis à une multiplicité; une drogue produira des effets qu'une autre ne produira pas. Ainsi, finalement ce qui définit (notamment juridiquement) une substance comme "drogue" est proprement cette convention ; qui liste et classe les drogues. Telle est la fonction de cette convention.

Dans la très grande majorité des cas, l'usage de drogue a été condamné par les États membres des Nations Unies. Toutefois certains pays ont décidé de légaliser ou au moins de dépénaliser l'usage avec le temps (du moins pour certaines drogues) : Espagne, Portugal, Belgique, et quelques autres.

H. Bergeron nous parle d'une enquête réalisée par une certaine madame Cesoni; dans cette étude l'objectif est de comprendre quels sont les mécanismes influençant la mise en place de ces différentes politiques répressives à l'encontre de l'usage des drogues.

Selon elle, trois points ressortent :

- 1) « le relevé d'évolutions épidémiologiques montrant la banalisation de l'usage et, en particulier, son développement dans des milieux défavorisés qui seraient moins « sensibles » au contrôle social et dont il faut précisément « reprendre les rênes », et la dramatisation de la toxicomanie sont autant d'arguments qui composent un des modes privilégiés de présentation du problème drogues, permettant de justifier l'adoption de dispositions légales concernant l'usage. L'échec des politiques de contrôle de l'offre serait également « un constat régulièrement mobilisé en politique pour militer en faveur d'une pression accrue sur la demande ».

- 2) « l'influence de la profession médicale et d'entrepreneurs de morales qui se mobilisent contre une pratique que le sens commun reconnaît volontiers comme dangereuse et propice au développement de conséquences délétères ».
- 3) « l'opportunisme politique lié aux échéances électorales ».

Cette analyse est selon moi toujours très pertinente dans notre monde contemporain. Elle montre à quel point les lois dans ce domaine ne suivent pas une logique éthique, mais bien politique à la fonction normative.

À côté de ces différentes influences quant à la mise en place des politiques répressives de l'usage, il faut comprendre qu'il y a deux manières de voir la consommation de drogue de manière négative par les états : d'un côté, certains états voient la consommation de drogues comme un problème pour l'individu (il se met en danger en prenant des drogues), c'est notamment le point de vue des États-Unis, d'un autre côté, certains états voient la drogue comme un problème pour la société (l'individu s'isole en prenant des drogues : comportement asocial), c'est notamment le point de vue de la France.

Selon Bergeron, en France, on considère l'individu comme “un participant à part entière de la vie de la cité”. La consommation de drogues étant vue comme une attitude de repli sur soi et donc un comportement asocial, alors il y a répression sur l'usage (On notera toutefois, que l'alcool n'est pas considéré comme tel, mais plutôt comme l'inverse : il permet la socialisation de l'individu, il créerait une certaine convivialité).

En France, jusqu'en 2020, existait une peine privative de liberté pour l'usage ou la détention d'une petite quantité de drogue, toutefois, la tendance était de ne pas sanctionner l'usager par des peines de prisons, mais plutôt par des avertissements et amendes (ce qui d'ailleurs mena plus tard à la création d'une amende et à la suppression de la peine de prison). Ainsi, au début des années 2000, il est communément admis par la France que la prison n'était pas une bonne chose pour les consommateurs de drogues : ce n'est pas un lieu de « réinsertion » approprié.

H. Bergeron dégage trois étapes dans l'histoire de la répression de l'usage en France :

- Répression « molle » après le passage des lois (1970) pendant une période courte.
- Répression « qui s'intensifie graduellement, mais doucement » jusque dans les années 1990 où le but des autorités est notamment de cibler le trafic fourmi (consommateur qui fait du petit trafic).
- Répression qui s'intensifie encore plus rapidement. Répression très forte : les interpellations font plus que doubler en moins de 20 ans (on passe de 35 000 interpellations en 1983 à 83 000 en 2000)

L'intensification de la répression suit toujours aujourd'hui cette trajectoire ascendante. Les différentes “opérations place net” récentes, en sont un exemple de cette tendance.

Il s'agit notamment en réprimant l'usage de montrer que la police est là, dans le contexte d'une « politique volontariste de lutte contre l'insécurité urbaine, thématique qui s'installe en priorité politique sur l'agenda public au cours des années 1990. ». De plus, dans le cas du délit d'usage de drogue, « Il n'y a pas de victime et le taux d'élucidation atteint 100% », ainsi, tous les délits aussi petits soient-ils permettent de mettre en valeur les forces de l'ordre, de montrer leur efficacité. Bergeron dégage trois types d'interventions de la police :

- Interpellation par des opérations dites de “ramassage”, une brigade patrouille et contrôle au hasard
- Interpellation en flagrant délit d'achat.
- Interpellation à la suite d'une enquête de brigade spécialisée (ex. Brigade des stupéfiants).

Comme expliqué plus haut, le niveau de sanction appliqué est souvent minime, voire, inexistant (l'ouvrage ayant été publié en 2009, la possession et l'usage sont toujours punissables d'emprisonnement.). Toutefois, la police peut tirer avantage des usagers en les menaçant de peines s'ils ne témoignent pas (notamment en témoignant à la police dans des enquêtes pour trafic). Cette pratique de répression oriente souvent la police vers les quartiers les plus défavorisés où se trouve la majorité des trafiquants. Au final, la répression des usagers est instrumentalisée et détournée par la police pour toucher le trafic et cela provoque

un ciblage de certaines zones géographiques et crée une très forte disparité dans les populations touchées dans le cadre de la lutte contre l'usage

c - Prolongation de l'analyse historique

J'aimerais également parler du cas des États-Unis, qui est très peu abordé dans l'ouvrage de Bergeron. Selon moi, il est nécessaire d'aborder ce cas étant donné l'influence culturelle et politique (tout ce qui touche au libéralisme) que les États-Unis ont eu sur l'occident après la seconde guerre mondiale. Pour retracer cette histoire, je m'appuierais également sur le documentaire *Grass is Greener*, réalisé par Fab Five Freddy - un journaliste New-Yorkais de la scène hip-hop - disponible sur Netflix.

Comme indiqué plus haut, l'histoire des législation sur les drogues commence en 1906 au États-Unis avec L'Opium Act.

En 1914, le Harrison Act est instauré, il a pour but de taxer et réguler l'importation et la prescription des produits : opioïdes et cocainoïdes.

Je ne m'attarderais pas, ici, sur la période de la prohibition (1920-1933) pour éviter de trop m'éparpiller. Malgré tout, cette période serait sans aucun doute intéressante à creuser pour la simple raison qu'elle concerne une drogue aujourd'hui légale et dont la consommation a une dimension culturelle pour les occidentaux.

Il faudra attendre les années 30 et la sortie de la période de prohibition pour voir apparaître les premières actions du gouvernement américain concernant une drogue en particulier : le cannabis.

Le cannabis fait à ce moment partie intégrante de la culture jazz des noirs afro-américain (et est aussi consommé par certaines communautés mexicaines). Culture ayant d'ailleurs perduré, jusque dans les années 60, années d'écritures d'Outsiders. C'est à la suite d'un rapport gouvernemental sur la consommation de "marijuana" portant exclusivement sur ses deux communautés qu'un intérêt légal initial émerge du côté institutionnel. Il faut bien comprendre qu'à ce moment là - pendant les années 30 - la consommation est universelle dans le milieu du jazz. Une anecdote intéressante est que Louis Armstrong trois décennies après ne comprenait pas pourquoi sa consommation de cannabis était interdite. En 1957, après l'arrestation de la personne qui portait sur lui la marijuana, pour Armstrong, il écrit une

lettre à son manager où sa conclusion était : “Je ne demande pas à obtenir un permis de port d’arme. Tout ce que je veux c’est un permis de porter “that good shit” (ce bon cannabis). Arrange-toi pour m’obtenir une autorisation spéciale pour fumer tout la weed que je veux et quand je veux, sinon je vais juste devoir poser cette trompette. Je ne peux pas vivre dans la crainte permanente de me faire arrêter et d’être jeté en prison pour des broutilles comme la marijuana”.

Toujours en 1930 donc, Harry Anslinger est nommé à la tête du “Federal Bureau of Narcotics” (Bureau fédéral des narcotiques), il le restera jusqu'en 1962. Il joue un rôle important dans la diffusion de “fake-news” dans les médias pour le compte du gouvernement américain, sur les effets du cannabis (jusqu'alors encore méconnu du grand public américain). A travers de nombreuses histoires dans la presse, la marijuana est présentée comme une drogue très dangereuse, qui rend littéralement fous ses consommateurs; de nombreuses histoires de meurtres sont directement associées aux effets de la drogue. Elle est plus globalement présentée comme une drogue qui détruit et pervertit les mœurs : les jeunes femmes blanches seraient “attirées” vers cette drogue qui leur feurais “baisser leur garde” et ainsi les ferait danser de manière inappropriée, pour finalement avoir des rapports sexuels; C'est ce qui est par exemple mis en image dans le film “Reffer Madness” sorti dans les salles américaines en 1936.

En 1937, la Marihuana Tax Act est instaurée au niveau fédéral par Haslinger. Elle instaure et régule les taxes liées au commerce de chanvre. Elle permet, dans les faits, de condamner les utilisateurs de marijuana par des “chemins détournés”, elle utilise la notion fiscale et condamne par cet intermédiaire.

Bien sûr, certaines personnes ont essayé de dénoncer ce certain abus institutionnel. M LaGuardia, maire de New-York de 1934-1945 a commandé une étude socio-médicale : “The marihuana problem in the city of New-York” (Wallace, G. B., 1944) afin de comprendre un peu mieux l'impact du cannabis sur la population new-yorkaise. Les conclusions ont été les suivantes :

- (1) l'ataxie, les tremblements et le ralentissement des temps de réaction complexes sont présents pendant la période d'effet de la drogue;

- (2) la marihuana n'est pas un stimulant sexuel spécifique;
- (3) il n'existe pas de relation directe entre l'ingestion de drogue et les crimes de violence;
- (4) un léger effet délétère temporaire sur la précision et la vitesse du travail mental et de l'apprentissage est révélé avec la plus grande diminution dans les problèmes impliquant des concepts de nombres;
- (5) les structures de base de la personnalité restent inchangées, bien que le sujet, sous l'effet de la drogue, soit euphorique, plus bavard, idéalement confiant en lui-même, désinhibé, moins agressif dans l'action;
- (6) il n'y a pas de véritable dépendance ni de tolérance apparente;
- (7) les différences entre les sexes sont négligeables. La valeur thérapeutique possible de la marihuana est considérée.

Tous ses éléments : la diffusion de fake-news, le refus d'écouter les conclusions scientifique, et l'association d'une pratique de consommation “perverse” aux groupes afro-américains des centres urbains en développement (centres culturels du jazz), sont autant d'éléments à charges démontrant que les motivations de l'instauration de la répression de la marijuana aux États-Unis à eu un fond profondément raciste.

Dans les années 60, avec l'émergence du mouvement Hippie et dans le contexte de la guerre du Vietnam, l'État américain décide de raffermir sa politique répressive à l'encontre des drogues. En effet, voyant la consommation de drogue notamment de psychédéliques (LSD, psilocybine - principe actif des champignons hallucinogènes -, mescaline - principe actif de certain cactus hallucinogène) et de cannabis comme une pratique de défiance de ce mouvement ouvertement anti-guerre; les hauts-responsables américains se sont rapidement emparés du sujet.

En 1965, Timothy Leary, psychologue et pilier de l'activisme hippie en faveur de certaines vertus des drogues psychédéliques, est arrêté pour possession de marijuana. Il décide alors de “défier” la Marihuana Tax Act sur la base que l'acte requiert de l'auto-incrimination (self-incrimination), ce qui viole le 5ème amendement de la constitution américaine. En 1969, la cour suprême rend son verdict et déclare la Marihuana Tax Act anticonstitutionnel. La même année, Nixon déclare la “War on Drugs”.

La réponse du congrès à la victoire de Leary ne se fait pas attendre; en 1970 est adopté le Controlled Substances Act. La DEA, Drug Enforcement Agency (équivalent de brigade des stupéfiants en France) est créée. Cette fois le cannabis n'est pas le seul concerné; des "catégories" sont instaurées, allant d'une interdiction totale même dans le domaine médical, à la drogue la plus facilement prescriptible légalement par les médecins (selon une échelle de douleur ressentie par le patient, le médecin pouvait prescrire des drogues de la catégorie correspondante). Le cannabis et l'intégralité des psychédéliques sont mis dans la première, celle qui les prohibe au plus haut point.

L'état américain et les lobbys anti-drogues ont continué leur diabolisation médiatique; cette fois plus ciblé contre ces nouvelles drogues psychédéliques, en employant les mêmes arguments que pour le cannabis auparavant, en fomentent des histoires de folie meurrière et démence, de nombreuse vidéos d'archives montre que la télévision, de plus en plus répandu à cette époque, était un terrain de fort propagande.

Il nous faut noter que le fait que cette époque était, avant l'interdiction légale du milieu médical de certaines drogues, riche en termes de recherche scientifique sur les drogues. Les recherches scientifiques autour des drogues psychédéliques étaient d'ailleurs prometteuses en termes de traitement de la dépression et de l'anxiété. À cause de la politique changeante, l'intégralité de ces recherches ont malheureusement dû être abandonnées. Leary était d'ailleurs un des meneurs de ces recherches.

John Ehrlichman, ancien conseiller de Nixon en politique intérieure, a dit à Dan Baum (journaliste) en 1994 : "La campagne de Nixon en 1968, et la Maison Blanche de Nixon par la suite, avaient deux ennemis : la gauche anti-guerre et les Noirs. Vous comprenez ce que je veux dire ? Nous savions que nous ne pouvions pas rendre illégal le fait d'être contre la guerre ou contre les Noirs, mais en amenant le public à associer les hippies à la marijuana et les Noirs à l'héroïne, puis en criminalisant lourdement les uns et les autres, nous pouvions perturber ces communautés. Nous pouvions arrêter leurs dirigeants, faire des descentes dans leurs maisons, interrompre leurs réunions et les diffamer nuit après nuit dans les journaux télévisés. Savions-nous que nous étions en train de mentir à propos des drogues ? Bien sûr que oui". (2)

Toutefois, depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui, certains états font le choix de la dépénalisation ou de la légalité. 50 ans plus tard, plus de la moitié des états ont dé penalisé ou légalisé le cannabis.

Aujourd'hui, les études médical reste toujours très compliqué voir impossible, le canada et certains pays européen sont eux plus en avance sur ce sujet.

Toute cette histoire démontre, qu'en ce qui concerne la légalité de la consommation, les pays occidentaux on fait le choix de la norme plutôt que celui de l'éthique. En vertue des "bonnes moeurs" et sur fond de domination racial (et culturel, si différence entre les deux terme il y a) l'interdiction des pratiques de consommation et la restriction du marché de certaines drogues, ont - au cours de l'histoire - n'ont été que des outils normatifs habilement utilisé par les pouvoirs centraux occidentaux.

Aujourd'hui, même si les acteurs de la répression ne sont plus forcément mû d'intention raciste dissimulée, il est certain que les fonctions de la répression anti-drogue n'ont, car ne peuvent pas, s'extraire de ce fond de domination culturelle. En France, elle permet d'arrêter toujours plus d'individu;

Focus sur la mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants

En 2022, **37 510 trafiquants** de stupéfiants ont été mis en cause contre 35 829 en 2021 soit + 4,7 %. Pour le seul mois de janvier 2023, 4 148 trafiquants ont été mis en cause (+ 4 % par rapport à décembre 2022).

Près de **15 160 opérations de démantèlement de points de deal** ont été menées contre 5 849 en 2021 (+ 159 %). Ce sont plus de 2 000 opérations qui sont menées chaque mois alors qu'il en était comptabilisé 900 début 2022.

Entre le 4^e trimestre 2020 et le 4^e trimestre 2022, le **nombre de points de deal recensés par l'OFAST** est passé de **4 034 à 3 159 (- 22 %)**.

Enfin, car la lutte contre la drogue, c'est aussi lutter contre la consommation, le **nombre d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées** est passé de **106 476 en 2021 à 143 447 en 2022 (+ 34 %)**. Depuis sa création, ce sont plus de 298 000 AFD qui ont été dressées par les forces de l'ordre dont 288 000 AFD cannabis, 8 400 AFD cocaïne et 1 400 AFD ecstasy MDMA.

Top 10 des départements ayant dressé le plus d'AFD en 2022

Seine-Maritime	3 960
Hérault	4 058
Hauts-de-Seine	4 567
Yvelines	4 848
Seine-et-Marne	4 867
Nord	6 063
Rhône	6 114
Seine-Saint-Denis	6 391
Paris	8 982
Bouches-de-Rhône	19 718

Le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants s'est élevé à 249 800 en 2022, soit + 13 % par rapport à 2021 après une hausse de 38 % en 2021, année suivant le confinement.

Troisième volet du "BILAN 2022 LUTTE CONTRE LES DROGUES", Office antistupéfiants.

Cet extrait, du “Bilan 2022 de lutte contre les drogues” émis par l’office anti stupéfiants, entité “interministériel” chargé de coordonner les actions de la douane, police, gendarmerie, et marine en matière de répression des drogues, présente “la mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants”.

Il semble que les arrestations soient toujours plus nombreuses, et qu’il existe d’ailleurs un objectif de croissance étant donné les chiffres et leurs présentations; en un an ont augmenté : condamnation pour trafic (+4%) et distribution d’amendes forfaitaires pour consommation (+34%).

Tout cela montre que la question de la répression des drogues, même si elle possède une dimension médico-social, à toujours été inscrite, jusqu’encore aujourd’hui, dans un principe de domination culturel et normative. Les politiques publics, biens qu’elle base leurs arguments sur les problèmes médicaux-sociaux, n’ont eu de cesse d’ignorer les recommandations scientifiques dès lors que des intérêts de contrôle social et culturel pouvaient être mis en place par le biais d’une répression de la consommation de certaine drogues (car inscrite dans la culture de “contre-culture”).

Il me fallait dévoiler ce cadre social et son histoire sans détour afin de démarrer toute analyse sociologique contemporaine.

III - Entretiens

a - Premières réflexions

Sachant pourtant que je voulais travailler sur les drogues, je n’avais au début pas d’idée réelle sûr comment orienter le sujet. Dans un premier temps, j’ai essayé de trouver des pistes de réflexions lors de conversations avec des consommateurs de cannabis que je connais et côtoie régulièrement. Lors deux cas de conversations spontanées sur le cannabis avec des personnes différentes, une même réflexion est ressortie.

La première conversation s'est tenue avec une bonne amie un soir de bar; deux choses ont retenu mon attention à ce moment. Elle m'a dit avoir ressenti de plus en plus d'anxiété en public quand lorsqu'elle fumait encore, et que d'une certaine manière elle avait une certaine

présomption de culpabilité une fois avoir fumé; elle ne sentait plus bien en public, alors qu'auparavant ça ne lui posait pas de problème.

La seconde conversation a été avec un Autrichien venu en France pour ses études il y a 5 ans, cela faisait plus de 2 ans que je le connaissais. Un soir après avoir joué toute la journée aux cartes dans un tournois en ligne de Yu-Gi-Oh, et fumer continuellement durant celui-ci, est arrivée une dernière discussion sur notre consommation d'une 20aines de minutes. Il m'a dit à ce moment sans que je lui ai poser de question particulière, que de plus en plus il avait du mal à sortir et se ballader en public après avoir fumer, même peu.

Ses deux réflexions sur un mal-être en public ont attiré mon attention, Becker dans son ouvrage, bien qu'il parle de la transgression de la normes, il analyse qu'il peut y avoir deux postures du "transgresseur", il peut, d'une part, considérer que les jugement porté sur sa pratique sont impertinent car parler par des juger incomptent, incapable de réellement comprendre sa pratique, car étranger à celle-ci. Sinon, le consommateur peut également accepter la norme en place et s'auto-consideré comme déviant. Cette seconde possibilité est toutefois moins abordée et n'est d'ailleurs jamais "exemplariser" par ses enquêtes.

Ma première réflexion a été de me dire que cette forme d'auto-perception est peut-être plus répandue de nos jours ? Toutefois, je ne suis pas certain que les personnes m'ayant indiqué une anxiété nouvelle s'auto-considerent comme déviant. Alors qu'ils ont tous deux une socialisation, un cercle social permettant une certaine validation de leur pratique par des pairs.

Ainsi ma première théorie est que peut-être, plutôt que de s'auto-considerer comme déviant, les fumeurs ont une perception, qui, par l'injonction social à ne pas fumer (la norme), évolue vers un entre deux dans le temps. Il y aurait une part d'acceptation de la norme, tout en gardant une mesure et valuation de la "norme déviante", ici fumé de la marijuana, notamment par encore et toujours par le côtoiemment de la culture associée.

En allant plus loin dans ma réflexion, je me suis dis que c'était également peut-être dû à un effritement de ce cercle social culturel particulier (où la pratique déviante est valorisé), qui pouvait peut-être être à l'origine de cette "dissociation normative".

De manière général, j'ai trouvé intéressant de m'intéresser au quotidien des fumeurs, à leurs ressentis personnels sur le "contrôle formel" vécu.

b - Grille d'entretien

J'ai donc voulu orienté mon questionnaire vers le ressentie des normes, l'évolution de la perception du cannabis, la relation à la "cannabiculture", mais j'ai également voulu également interroger la perception de la pratique de fumer cannabis par son entourage; amis, famille et peut-être aussi au travail), et également à la perception personnelle sur le cadre légal du cannabis.

J'en suis arrivé à créer cette grille d'entretien divisé en 3 thèmes :

Thème 1 : Carrière du fumeur

- Tu te souviens de la première fois que tu as fumer du cannabis ? (Quand, cadre ?)
- Est-ce que tu dirais que tu t'intéressais au cannabis avant d'avoir essayé ?
- Qu'est-ce que tu pensais du cannabis avant d'avoir essayé, ou est-ce que t'as pu le percevoir comme quelque chose de plus ou moins négatif et finalement comment est-ce que tout ça à peut-être évoluer ?

Thème 2 : Perception de la consommation

Rapport à sa consommation

- Aujourd'hui comment est-ce que tu décrirais ta consommation ? Y a t'il eu des évolutions ? Quelles sont les raisons que tu attribuais à ses évolutions ? (J'aimerais essayer de comprendre maintenant comment est ce que ta vision du cannabis à pu évoluer au cours du temps ?)
- Qu'est ce qui dans une journée fait que tu vas allumer un joint ?

Rapport à l'entourage

- Est-ce que tu saurais me décrire comment est-ce que ta consommation est perçue par ce qui t'entoures ? (« Ceux-qui t'entoures » est volontairement flou, il n'y a pas de mauvaise « catégories » tous les types de perceptions que tu pourras me décrire seront bon à prendre)

Consommer dans l'espace public

- Et quand tu sors dans la rue par exemple, dans un magasin, peut-être au boulot après avoir fumé du cannabis t'as une appréhension vis à vis des gens qui t'entourent ?
- Quel type de reconnaissance crois-tu être dominant dans un contexte pénalisant de la drogue ? Si je te dis « drogue » est-ce que tu l'associerais avec « cannabis » ?

La drogue en général

- Quel est ton avis général sur les autres drogues du coup ? Pense-tu que la vision générale de la société sur ce « concept » de drogue est mauvaise ? Faut-elle réellement qu'elle change ?
- Penses-tu que cette vision à matière à évoluer, si oui dans un direction positive et où négative

Thème 3 : Perception de la politique publique.

Rapport a la culture du cannabis “cannabiculture” :

- Si je te dis « la cannabiculture » a quoi tu penses, ça évoque quelque chose pour toi ?
(Si une culture c'est des croyances et pratiques relatives à un groupe humain particulier, comment toi tu échanges avec ce groupe ?)

Perception du contexte légal actuel et perspective d'évolution :

- Qu'est ce que tu penses du contexte légal en France ?
- (La légalisation serait une bonne chose ? Pour toi, et pour la société en général ?
- Comment penses-tu que ça t'affecte en tant que fumeur ?
- Est-ce que tu penses que le regard des non-fumeurs portent sur toi serait différent ?

c - Premier entretien et réflexions

J'ai décidé de réaliser mon premier entretien avec un ami proche, afin de tester ce premier questionnaire sans trop d'appréhension. Si je devais faire un profil social de cet ami je dirais qu'il est comme moi, un homme de 23 ans ayant grandi et toujours vécu en banlieue parisienne et de classe moyenne.

Finalement, au cours de l'entretien beaucoup de questions ont au final été répondus dans la réponse d'autres questions, les sujets ont été souvent abordés spontanément, notamment celui de la légalité.

J'ai malheureusement eu un problème d'enregistrement les premières minutes de l'entretien mais, je m'en suis rendu compte et ai convenu avec mon ami de revenir sur les sujets déjà abordés.

La première remarque que je peux faire sur ce premier entretien est qu'en re-venant sur la question : "Si je te dis « la cannabiculture », à quoi tu penses, ça évoque quelque chose pour toi ?", il m'a dit :

R : Quand tu m'as posé cette question tu t'attendais à ce que je réponde quelque chose de spécifique, parce que le cannabis est spécifique. Mais en fait faut pas le voir comme ça, moi je pense qu'il faut le voir comme tout autre chose, c'est quelque chose de normal, c'est pas normal chez nous puisque c'est illégale mais quand on regarde nos voisins européens ou américains on se rend compte que c'est une culture puisque c'est quelque chose de légal sur le devant de la scène, régis par des lois, encadrer par des taxes, des règles, ça a tout une chaîne de production comme n'importe quoi comme un doliprane ou un vers de vin. C'est vraiment la même chose pour moi."

Q : Donc du coup ça permet un espace public de discussion autour du sujet d'avoir ce cadre légal au final ?

R : Ca devient moins taboue parce que le jour où ça devient légal, les gens qui se cachent pour le faire ne se cache plus et tu te rend compte qu'en fait ça touche tout le monde, toutes les classes sociales, donc évidemment que j'entends encore, ya je sais pas combien de temps, j'entendais au travail, en parlant d'un tueur en série, "oui, quand il rentre chez lui le soir il doit fumer du shit comme pas possible", tu vois ce genre de truc, [soupir] c'est plus possible tu vois, on peut plus entendre ça, et dans les pays légal quand les gens ne

se cache plus pour le faire, tu te rend compte que quoi, bah ya des journalistes qui fument, des banquiers qui fument, des membre du gouvernement qui fument, ya des professeurs qui fument, tout le monde fume, alors du coup évidemment que ya des criminel qui fument comme pleins de mond. La légalisation ca conduit à déstigmatiser le truc, dans le sens c'est plus réservé à une population qui est marginalisé, tu te rends compte que ça touche toute classe sociale et tous les pans de la société.

Q : *Par la légalisation il y aurait une déstigmatisation du cannabis ?*

R : *Pour moi il y aurait une ouverture de la culture, en tout cas elle serait visible pour tout le monde, aujourd'hui en france je sais qu'elle existe mais elle est tellement underground que si tu veux te renseigner dessus.. En fait, il faut en faire partie..*

Q : *Comme on disait, peut-être sur les réseaux ?*

R : *Ouais peut-être suivre des pages rester informé, mais si tu le fais pas ya techniquement pas de communauté de cannabis en france, vu que ca n'existe pas...*

Cet échange est très intéressant, d'une part, la question de la légalité est abordée spontanément par mon interlocuteur. Sa première pensée en tant que consommateur, s'oriente vers la légalisation et qu'elle serait une bonne manière de déstigmatiser la "culture".

De plus il aborde les "voisins" occidentaux chez qui la consommation est légale, connaissant un peu la personnes, je le sais très informé par les réseaux sociaux et donc bien informé sur ce qui se passe dans le monde de la "cannaculture"; il écoute des podcast sur le sujet, est informé sur l'industrie, il se renseigner également sur les technique de croissance et de "transformation" du cannabis. Sachant tout ça, il m'est possible d'imaginer qu'il ne rentre d'office pas dans la type de consommateur identifié dans théorie en amont; un consommateur avec ce double affecte normatif, considérant partiellement sa consommation comme "mauvaise".

Sa forte connexion avec la culture l'en prévient peut-être.

Dans le reportage "Grass is Greener" de Fab Five Freddy, un des membre du groupe de rap Cypress Hill (B-Real) - l'identité du groupe repose profondément sur une culture du cannabis marquée et appuyée - s'exprimait sur sa motivation de son engagement dans les paroles de ses textes, il a dit :

“Quand Jack Herer a publié “The emperor wears no clothes”, ça nous a ouvert l'esprit. On a découvert une partie de ce que le gouvernement cachait au gens concernant l'usage du cannabis, quand on a trouvé ça on s'est dit.. on peut continuer à fumer tranquillement, ou alors être des activistes et lutter pour la légalisation, le seul moyen pour nous étaient d'informer les gens, on a donc récupéré ce qu'on pouvait et appris de Jack Herer et on l'a utilisé pour contrer la propagande des années 30 et 40.”

Je ne sais pas si je peux affirmer que mon enquête est aussi proche de la culture du cannabis que B-Real, mais je pense que l'on peut trouver des similitudes dans la posture, mon ami semble être plus proche de l'activiste que du double profil normatif.

La deuxième remarque concerne le passage suivante :

Q : Si demain le cannabis est légal en France demain, est-ce que tu penses que - 5 ans après, quand la mentalité aura eu le temps de changer, ça jouera sur ta consommation personnelle ?

R : C'est marrant parce que j'ai une sorte de mini-cas que tu pourrais transposé au fait que ça devienne légal en France, c'est que moi mes parents ils l'ont pas eue pendant des années et donc je me cachais, donc ma consommation c'est celle de quelqu'un qui se cache et on va voir que c'est quelque chose de complètement différent, donc moi c'était un peu comme une légalisation en France sauf que c'est une légalisation vis-à-vis de mes parents, dès lors où il le savais tu te heurte encore une fois aux 60 ans de prohibition, de propagande, parce que c'est clairement une propagande qui a été mis en place par les États-Unis et répercute dans le monde entier, mais donc c'est une propagande hyper négative ou encore dans les années 80 tu pouvais trouver des publicités, tu cherchera, mais c'est des publicités qui n'on ni queue ni tête, c'est pas backer scientifiquement, c'était fait pour faire peur, donc nos parents et nous on a grandi dans un climat comme ça, donc évidemment quand mes parents découvre que je fume, tu te heurte direct à tout les effets négatifs “ouais.. c'est pas bien, machin, mais la santé, tu vas devenir fous, tu va avoir de mauvaises notes, mais bon aujourd'hui je suis en Master 2 en finance, je suis banquier entreprise, tout va bien pour moi, ça fait 6 ans que je fume donc voilà... et donc y'a vraiment ce truc ou premier mur premier step un peu de difficulté et c'est long.. il faut discuter, faut qu'il y ai un dialogue mais au fur et à mesure t'arrive même à sensibilisé - et pourtant j'en pas pas beaucoup avec eu, je reste un peu

pudique sur le sujet - mais si t'explique, que toi même t'es conscient et que t'est réaliste sur le truc, bah ca aide a debunker les trucs que eux pensais depuis des années qu'ils croyais dur comme fer, alors que pas du tout. Et donc ca permet aussi d'apaiser le truc, dans le sens ou au début il voyant ca peut-être en mode "Ouah mon fils c'est un drogué même sa santé c'est pas bien, sa consommation elle est horrible" à "bon bah écoute au final est ce que c'est pas pareil que le type qui va boire sa bière le soir". Enfaite c'est culotté de juger une consommation quand t'es en train de me parler un mardi soir à table avec un vers de vin à la main.

Pour revenir a ta question, le fait de légaliser et que ca vienne sur le devant de la scène vu que ca ouvre le dialogue, le fait que ca soit illégale ca ferme le dialogue, donc les gens reste avec leurs croyances. Le jours ou c'est légal, ca ouvre le dialogue, les gens en parlent et là évidemment la vision de la consommation va changer, parce que quand je me cachais comme un rat et que j'attendais que mes parents soit couché, et que j'allais sur la terrasse discrètement sans faire de bruit.. Là je me sentais à la limite moi comme un criminel ou un mec pas normal, donc aujourd'hui qu'ils le savent que c'est légal que les discours se sont un peu apaiser, cette été on étais en vacance a la même table, je fumais un joint et ca dérangeait pas forcément tu vois. ".

L'analogie de la légalité à la famille est très intéressante selon moi, cela indique qu'il est important d'être reconnu par sa famille pour ce fumeur de marijuana, à un degré plus ou moins relatif au degré de reconnaissance qu'il attend du système judiciaire. Si de l'importance est donnée à la reconnaissance de la famille, peut-être même plus que l'importance donnée au système judiciaire dans ce cas, alors on peut comprendre par la comparaison, que la reconnaissance légale est d'une certaine importance également.

D'autre part, est soulevé le point de l'obfuscation du sujet sur la place public par un cadre illégal. L'illégalité empêche la parole, bloque la discussion raisonnable et construite, souvent en décidant d'ignorer la science tellement obfuscation est importante. Il y a presque un cercle vicieux permis, voire alimenté par l'illégalité.

Cela rejoint les propos de Becker sur l'importance de la législation sur les normes.

Quelque part, en ayant connaissance de la propagande américaine sur le sujet, il montre qu'il est conscient d'une certaine méconnaissance du sujet à cause de celle-ci. Il utilise alors d'arguments scientifiques, valide pour ses interlocuteurs familiaux, et arrive à les

faire changer d'avis. Voilà pourquoi, je voulais citer B-Real avant, pour montrer finalement que l'activisme peut être aussi et avant tout familial.

Et certainement qu'une posture militante ne peut être tenue que par une personne certaine de ses convictions, certaine de sa culture et de la reconnaissance qui lui est due.

C'est, je crois intéressant d'être tombé sur un profil comme ça dans un entretien où je m'attendais à, peut-être, trouver quelque d'incertain sur ses croyances. Cela confirme que l'inverse existe et l'analyse de Becker est correcte sur le fait que des personnes défendent la canaculture dans une compréhension de l'incompréhension adverse.

Le dernier point de l'entretien que je trouve important de raconter est certainement, la réponse à la question :

Q : Quand tu sors dans la rue, et que tu vas par exemple dans un magasin et que tu dois avoir des interactions sociales et que t'es sous cannabis est ce que tu peux avoir une appréhension de quelque nature qu'elle soit ?

R : Ouais évidemment, je vais pas le faire à chaque fois mais là je le redis parce que là ça si prête, là même chose que quelqu'un qui vient de s'envoyer un ou deux shots de tequila, mais du coup oui, le cannabis c'est un psychoactif donc ça a une incidence sur t'es neurones et t'as perceptions des chose. Donc oui.

Est-ce que ça l'empêche non, parce que ya des choses que j'aime bien faire en étant.... dé... bah j'aime pas le terme défoncé, je trouve ça hyper péjoratif mais en anglais il dise medicated, donc médicamente et ça encore une fois c'est pas forcément la bonne appellation parce que médicamenté ça sonne maladie donc remède et tout, moi c'est une consommation "adulte", récréatif j'aime pas trop... Y'a aucun mot, c'est forcément péjoratif ou discriminant.

Mais donc ouais ya des choses que j'aime bien faire détendu, hier j'ai été faire des cadeaux de noël, des courses, des machins, bah j'y suis aller avant j'ai peut-être fumer trois taf, tu vois c'était cool, fin genre aucune appréhension, parce que ça modifie pas.. Évidemment que je vais pas m'envoyer 4 grammes et un dab avant d'aller au centre commercial tu vois ?

Q : C'est plus simple pour marcher (en rigolant)

R : Bah oui, évidemment faut être réaliste. C'est comme quelqu'un qui boit te dirais jamais, bah ouais je vais me quiller un bouteille de vodka à 60 degrés avant d'aller faire les course, non. Par contre, tu peux boire un verre de vin, ça ne va tuer personne. Et limite ca peut favoriser t'es interaction social dans le sens ou t'es barrière social seront un peu désinhibé, ca va peut-être, en tout cas dans mon cas, a te poser des question ou à aller poser la question. Pour de vrais, tu vois une boutique, un truc, un machin, tu va te dire putain ca sert a quoi ca ? Et quand je vais fumer je vais vouloir avoir la réponse. "Tiens c'est quoi ca, bah tiens on va aller voir le vendeur ", moi pour moi ça favorise les interactions sociales dans une certaine mesure.

Q : Et là le cadre légal est-ce que tu pense qu'il rentre encore dans l'équation où il peut en être sortie sans trop de problème

R : Sur quel aspect ?

Q : En fonction de si c'est ou pas, est-ce que tu mettrais la même initiative ?

R : Initiative de quoi ?

Q : Quand tu dis que ca favorise l'interaction social, il y à une certaine initiative ?

R : Aah, bah oui c'est a un effet direct pur et dur de la substance, c'est recherché, c'est pas le fait que c'est légal ou illégale que ca change le truc.

Pour lui, il est clair que le cannabis est bel est bien à l'origine d'une modification de la perception, mais ne crée pas forcément une mal-être social, plutôt l'inverse. Le mal-être s'il survient, est un effet du cannabis en lui-même, et peut-être qu'encore une fois sa croyance normative assumer le prévient d'un degré supérieur.

De plus on, à un certain moment d'interlude, nous a montré à quel point la langue française pouvait être pauvre pour ce qui est des termes associés au cannabis. Je ne connais pas l'origine de l'utilisation du mot "défoncer", mais il est certain qu'il a une certaine connotation négative. Et qu'il n'existe que peu de mots pour parler du "high", souvent connoté.

Je n'ai pas réussi à trouver la source de cette information, mais aux États-Unis, le mot Majihuana est devenu le plus populaire, contre Cannabis, quand la propagande anti-drogue a commencé. Pour la simple raison que le mot a une connotation mexicaine plus forte.

d - Première fois : une initiation social

Comme Becker l'a déjà abordé, je ne m'insisterai pas énormément sur le sujet de l'initiation sociale. Toutefois, il concerne le premier thème de mon questionnaire : "la carrière (du déviant)". Becker identifie que l'initiation est sociale; elle se fait par et/ou avec des pairs. Trois des quatre enquêtés ont déclaré avoir fumé pour la première fois à l'occasion d'une soirée, dans un contexte festif donc, avec des amis. Toutefois, la première chose que je remarque est que les récits sont tous bien différents en termes "d'accompagnement". C'est-à-dire que pour l'un des enquêtés, c'était dans le contexte d'une soirée avec des amis proches, avec peu, si ce n'est pas d'inconnus. Pour un second, c'était à une soirée où elle était venue accompagnée de sa sœur (fumeuse déjà initiée) dans une soirée qui rassemblait des jeunes de leur ville. Pour la troisième enquêtée, c'était avec des amis récemment rencontrés. Dans ces trois cas, une connaissance - faite antérieurement à la soirée - avait soit "ramené" ou "proposé" ; ils ont été introduits à la pratique par un pair.

Dans le quatrième entretien, cela ne se confirme pas. L'enquêté, bien qu'il ait fumé du cannabis pour la première fois avec un groupe d'amis. Le cannabis venait d'une "production locale" du père d'un de ses amis, bien que l'ami en question semblait déjà "avoir fumé", il n'avait pas encore réellement maîtrisé la pratique. Dans le quatrième entretien, cela ne se confirme pas. L'enquêté, bien qu'il ait fumer du cannabis pour la première fois un groupe d'amis. Le cannabis venait d'une "production locale" du père d'un de ses amis, bien que l'ami en question semblait déjà "avoir fumé", il n'avait pas encore réellement maîtrisé la pratique.

Il m'a dit :

Q : Alors, du coup, est-ce que tu te souviens de la première fois que tu as fumé ? C'était un petit peu dans quel cadre ? Avec qui ? Je crois que tu m'avais dit que c'était avec des potes du foot, non ?

R : Enfin, un pote qui venait de foot.. Avant, on était à la même école. On venait de commencer dans le lycée, du coup. Et du coup, on avait 15 ans. 15, bientôt 16 ans, c'était la première fois qu'on a fumé. C'était avec des potes...

Q : Des potes du lycée ?

R : Des potes du lycée, ouais.

Q : Et la beuh, c'était... C'était un des potes qui fumait déjà ?

R : Oui c'était un pote qui fumait déjà, qui a volé ça de son père.

Q : Ok.

R : C'était ça, notre source à l'époque. Il a volé ça de son père.

Q : Ah, truc de fou.

R : Et même la toute première fois, on a fumé ça parce qu'on ne savait pas fumer. C'est pas comme si on avait fumé les clopes avant, on ne fumait pas. Et du coup, on a fumé ça dans une chicha. Parce que c'était la seule moyenne pour nous comment on savait fumer, tu vois.

Q : Ok, je vois, ouais.

R : On ne savait ni rouler, enfin, ni... Voilà, du coup, on a pris une chicha. Parce que ça, on savait le faire. C'est assez simple, quoi. Du coup, on a mis dans... Ouais, on a pris du tabac, chicha. Enfin, tu fais une tête comme normal. Après, je ne fous plus de chicha depuis... 10 ans. Mais à l'époque, c'était la seule moyenne à fumer.

Le fait que personne dans le groupe ne sache rouler, confirme le fait que la pratique n'était pas spécialement maîtrisée par les individus le composant. Il semble qu'il y ait eu une certaine volonté collective d'essayer le cannabis; une des personnes avait un "contact" dans cette pratique, et pas n'importe qui : son père. Il y avait donc bel et bien un initié dans le groupe. Toutefois, cette histoire m'a interrogé. Quelque part, elle démontre que mon enquête diverge totalement de celle de Becker, sur la question du terrain et du public enquêté. Là où Becker observait les fumeurs de marijuana des clubs de jazz américains, j'observe moi, ou plutôt je m'entretiens avec des consommateurs de cannabis (peu importe pour l'instant le choix terminologique) âgés de 18 à 25 ans résidant en France. Il existe dans ces deux enquêtes une divergence de terrain majeure ; là où Becker est accroché à des lieux physiques spécifiques : les clubs de jazz, où il est facile de qualifier la pratique de fumer comme culturelle, de mon côté il est plus difficile d'attribuer la pratique à la culture, ne disposant d'aucun milieu culturel spécifique.

Ce qui ressort dans mes entretiens, c'est plutôt une grande diversité ; la pratique, bien qu'elle se propage socialement, n'est pas propre à une communauté spécifique, encore moins à un lieu culturel. Force est de constater que la pratique qui m'intéresse, celle sur laquelle j'ai décidé d'enquêter : la consommation de cannabis, ne se "répand pas socialement" par un portage culturel d'une communauté clairement identifiée, mais plus par un cortège "d'individus" ne revendiquant pas forcément une identité commune.

Encore une fois dans le quatrième entretien, lorsqu'on parlait des politiques publiques, l'enquêté m'a dit : "Mais même les jeunes conservateurs, je pense qu'ils sont pour la légalisation. Enfin, il y a beaucoup de gens qui votent pour la droite, malgré le fait qu'ils sont pour la beuh. Enfin, tu vois, il y a vraiment des gens qui aimeraient bien la beuh (cannabis) plus la droite."

Cela vient tout à fait appuyer l'idée que la pratique est aujourd'hui très dissociée de la représentation identitaire. Il a remarqué cela alors qu'il venait de me demander si la gauche en France était plutôt pour la légalisation, ce à quoi je lui ai répondu par l'affirmative.

Certainement par un certain "égoïsme culturel", je n'avais pas eu l'idée que des personnes soutenant la mouvance d'extrême droite pouvaient également consommer du cannabis. Ayant aujourd'hui fait quelques connexions dans ma tête, je me suis rendu compte que j'avais déjà fumé du cannabis avec les personnes même à qui il faisait allusion. Je les avais - bien sûr - rencontrées par l'intermédiaire même de l'enquêté à l'occasion d'un tournoi du jeu de cartes Yu-Gi-Oh d'envergure européenne, ayant eu lieu à Lille et pour lequel ils avaient fait le déplacement d'Autriche. Bref, il fallait qu'il me le dise clairement pour que je m'aperçoive clairement du fait que "la consommation de cannabis" n'est pas à proprement parler une pratique culturelle ; du moins dans le cadre de mon enquête.

Bien que cela soit un exemple, de nature politique, il existe en réalité, par la diversité et la multiplicité des consommateurs dans le monde, de nombreux exemples proprement culturels.

Pour aller plus loin, j'aimerais reprendre et détourner une notion sociologique déjà établie ; les microcosmes (de Bourdieu). Un microcosme social, est ce que le terme désigne à proprement parler : un petit monde social. Il est un zoom social, sur une population et donc également souvent un zoom spatial et temporel.

Dans un paradigme contemporain qualifiable d'individualiste, l'identité personnelle est quelque chose de très paradoxal. Elle se veut et se défend comme choisie, par la présomption que chaque individu est en capacité certaine de faire des choix qui sont les siens à partir d'un panel aux dimensions incertaines, suivant l'expérience de chacun. Toutefois, dans ce monde où la population se considère comme "autodéterminée", la pression des normes sociales persiste, les normes sont toujours un aspect de la vie sociale, à vrai dire il est difficile d'imaginer un "monde social" sans normes.

Je crois que le concept de microcosme pourrait-être très pertinent pour l'analyse de ce paradigme. En effet, les normes adoptées par les individus, ce qui est vécu comme tel en tout cas, est déterminé pour et par un individu dans différents microcosmes sociaux ; la notion s'avère très utile pour analyser et retranscrire la transmission de normes dans un espace social, une société non-traditionnelle.

Le cas de la pratique de consommation de cannabis, est comme je l'ai expliqué plus tôt une pratique qui dans le microcosme français n'est spécifique à aucune communauté particulière, si je devais encore reprendre la terminologie Bourdieusienne je pourrais dire qu'elle n'est pas inscrite dans un “champ” particulier, en tout cas il n'existe pas “d'espace social structuré par des agents en lutte” régissant la pratique socialement.

Si l'on considère la déviance (telle que Becker la théorise), il est certain que l'application d'un contrôle formel par la société dominante (que l'on pourrait dans cette enquête qualifier de microcosme français) sur une certaine pratique se veut proprement excluante normativement parlant : l'exclusion d'office des normes dominantes est un des effets de l'illégalité d'une pratique. Dans son enquête Becker analysait la transmission de “normes déviantes” au sein d'un groupe culturellement déterminé, où la pratique déviant est en fait une norme “sous-culture”. Le fait est que dans mon enquête, aucune valeur culturelle n'a jamais été émise ou sous-entendue concernant la pratique de consommation de cannabis dans le discours de mes interlocuteurs est également très parlant sur ce point : Personne n'a compris du premier coup, la question : “Si je te dis « la cannabiculture » à quoi tu penses, ça évoque quelque chose pour toi ?”.

La question que toute cette analyse pose est celle de la propagation de pratiques “déviantes” dans nos sociétés modernes. Si aucune communauté identifiée, n'est à l'origine de la promotion d'une pratique considérée déviant par la société dominante, alors pourquoi et comment cette pratique se transmet, et cela dans des microcosmes sociaux parfois opposés idéologiquement et culturellement.

Si je devais tenter d'apporter une réponse à cette question, ma première hypothèse serait que - dans nos sociétés modernes - le phénomène de transmission, d'incultation, d'apprentissage normatif par les pairs est plus déterminant que l'influence du contrôle formel ; en d'autres termes les pairs sont plus importants que la loi quand il s'agit pour un individu

de déterminer les pratiques adoptées. De plus, il existe un phénomène de création spontanée de microcosmes sociaux, il n'y a rien de nouveau dans le fait que les hommes se rassemblent en groupes d'amis, mais ce qui est nouveau c'est la manière dont la dimension normative évolue dans ces groupes (du fait de l'idéologie individualiste contemporaine). Pour un individu, la pratique de consommation de cannabis est souvent considérée comme une "norme personnelle", qui a été "apprise" dans un microcosme amical où la consommation était ou est devenue norme.

e - Evolution de la consommation : entre rite et réflexivité

Toujours dans le thème de la carrière, je me suis également intéressé dans mes entretiens à l'évolution de cette dernière. J'y ai trouvé encore une fois une grande diversité dans les trajectoires et l'évolution d'interprétations personnelles de la pratique.

Dans toutes mes enquêtes - comme je viens de l'exposer -, mes interlocuteurs m'ont expliqué avoir été introduits à la pratique de consommation de cannabis dans un groupe par l'intermédiaire d'un initié. Cette consommation a ensuite perduré et évolué pour un temps dans ce même microcosme : elle est devenue pratique courante du groupe en question. Ce phénomène de "démocratisation", ou plutôt "normalisation" semble souvent avoir pris un "certain temps", j'utiliserai encore un extrait du quatrième entretien qui expose bien ses idées :

Q : Mais du coup, j'imagine que ta consommation a un peu évolué ?

R : Ouais.

Q : Comment est-ce qu'elle a évolué du coup ?

R : Au début, j'ai vraiment... Enfin, je me suis toujours mis des limites. Au début, vraiment, jusqu'à mes 18 ans, j'ai toujours dit, je fume une fois par semaine. Au début, c'était vraiment une fois tous tous les trois mois. On a vraiment respecté ça. C'était vraiment quelque chose, genre... maintenant, je ne fais plus. Mais je suis content qu'au moins, à l'époque, quand j'étais jeune, qu'on ait eu ce respect-là, parce qu'on... Après, il y avait quelques potes qui ont fumé un peu plus. Mais je me souviens, moi et deux ou trois potes, on a vraiment dit, on fait ça pour un événement. C'était vraiment un peu planifié. Ouais, pour le nouvel an, on va acheter de la beuh. C'était vraiment un truc, genre... Plus comme un rituel.

Et après, c'est devenu de plus en plus, évidemment. Au début, c'était vraiment tous les trois mois. Après, c'était une fois par mois. Après, c'était une fois par semaine. Après, c'était que le week-end. Et au bout de, je dirais... J'avais 18 ans. C'était presque tous les jours. Et maintenant, c'est tous les jours. Surtout le soir, avant de dormir. Ça, c'est indispensable. Ça il me le faut. Et sinon, quand j'ai rien à faire, j'avoue, souvent, je commence à fumer l'après-midi aussi. C'est pas... Mais quand j'ai quelque chose à faire, je ne fume pas avant d'aller au cours, au travail, pas du tout. Je fume quand tout est fait.

On retrouve cette même idée dans les trois autres entretiens que j'ai pu faire. Dans un premier temps, il y a l'initiation (déjà assez bien expliquée par Becker), puis vient ensuite une phase presque “ritualistique”, où la consommation est quelque chose “d'événementielle”, “à certaines occasions”. Dans son enquête Becker s'est intéressé à la carrière du déviant, or dans son cas il existait un cadre culturel, facilitant, si ce n'est permettant, une justification de la pratique déviante. La consommation était une pratique inscrite de manière culturelle dans le microcosme étudié : les clubs de jazz de Chicago. Or, on vient de voir en quoi cette limite n'existe pas régulièrement dans le cadre de mon enquête. Dans Outsider, quand il aborde la carrière de déviant, Becker analyse bien ce qu'est être “déviant” par rapport à la société dominante, et non pas seulement dans le milieu culturel où la pratique déviante est normalisée. Je crois que cette partie reste pertinente pour mes recherches ; tout “déviant” expérimente du mépris normatif assumé et libéré par les entrepreneurs de morale.

Toutefois, il n'existe plus aujourd'hui de “noyau dur” culturel - permettant une justification personnelle de la pratique - dans la dimension de mon enquête.

Dans notre cas contemporain, il existe quand même quelque chose de similaire à “un noyau dur culturel” permettant au déviant quelque chose de l'ordre de la justification normative personnelle ; c'est ici le groupe initiant, le microcosme amical où la pratique est commune. C'est dans ce microcosme que la pratique est à la fois apprise et justifiée.

Ce qu'on retranscrit ensuite de mes enquêtés est soit un effritement ou une dissociation progressive de ce microcosme, par le simple fait que l'on parle ici de groupe d'amis dans lesquels les personnes empreintes des trajectoires de vie différentes, soit une

dissociation de leur pratique de consommation de cannabis avec le groupe, c'est-à-dire que la pratique est allée "au-delà" du microcosme, ils fumaient en dehors de ce microcosme.

Je crois que ma théorie initiale est très relative à ce fait ; il semble presque logique que ne pas (ou ne plus) disposer d'un groupe où la pratique est peut créer et influencer des phénomènes "d'intériorisation de la déviance". Sans accroche sociale une pratique ne peut pas réellement avoir de portée culturelle, et la culture est précisément ce qui psychologiquement nous permet de justifier ce qui l'on est en tant qu'humain, d'autant plus dans un monde de plus en plus globalisé, individualiste et profondément multiculturel.

En ce qui concerne la consommation de drogues, l'application d'un contrôle formel est la seule barrière, qui semble infranchissable pour les individus. Enlevez ce contrôle et vous pouvez être sûr que la société dominante l'intégrera dans ses mœurs à un moment donné. Il suffit de prendre l'exemple du microcosme de la société dominante française, qui a pour mœurs sociales la consommation d'alcool ou de tabac, les deux plus grandes drogues légales en France.

Instaurer des lois contre une pratique, c'est instaurer créer des barrières entre les microcosmes pratiquants ; la transmission des pratiques se fait par interconnection directe de ces derniers par le biais d'individus "liants", et dont le lien est proprement fortuit, hasardeux, dans la vie de tous les jours. Et cela par le simple fait qu'elle ne dispose pas de "lieu légitime", d'espace dédié à la pratique dans la société dominante ; Dans la société française il existe des bars, bistrots, restaurants où la maîtrise de l'œnologie est reine, autant de lieux propres à la pratique de la consommation d'alcool. Dans la même veine, mais de manière un peu différente, les fumeurs de tabac disposent de lieux dédiés. Disposer de notre écologie urbaine, d'établissement ou d'espace dédié à une pratique, ne peut se faire qu'en cas de la légalité de cette dernière. Et dans le cas de la légalité, l'instauration d'espaces se fait généralement suivant la loi "économique" basique de l'offre et de la demande ; s'il y a beaucoup de pratiquants en demande de lieu, il y aura des personnes pour créer une offre.

Disposer de lieux publics permet le rassemblement spatial des pratiquants (ici consommateurs) et le rassemblement spatial est une étape nécessaire à l'intégration, et l'acceptation d'une pratique dans la norme d'une société dominante.

f - Consommer dans l'espace public : entre honte et normalisation

Dans mes entretiens, un de mes sous-thèmes était la consommation de cannabis en public. L'idée était d'interroger mes enquêtés sur leurs ressentis quand ils consomment en public et après avoir consommé. Après le premier entretien, il était déjà certain qu'une part d'effet physiologique est une réalité concrète de la consommation de drogues. Il est assez connu que le cannabis dans ses effets peut rendre son consommateur "paranoïaque", souvent par une sur-réflexion sur l'environnement, le cannabis peut aller jusqu'à créer des états de détresse psychologique, le plus souvent au moins initié par le simple fait qu'ils ont une méconnaissance des effets et une tolérance nulle au produit. Un exemple concret peut-être trouvé dans mon deuxième entretien. L'enquêtée m'a raconté comment sa première expérience de consommation de cannabis avait tourné en bad trip :

R : Alors la première fois que j'ai fumé du cannabis, c'était en seconde. J'étais avec mes potes, enfin genre je m'étais fait des potes dans la classe, et j'avais un pote qui fumait beaucoup, enfin qui parlait beaucoup de beuh et tout, c'était un peu le délire du groupe. Et moi j'ai juste, bah, voulu suivre le délire parce que j'étais très.. très ouverte à tester des trucs, enfin découvrir de nouvelles choses. Et du coup, bah, c'est venu comme ça. Après on a fumé ensemble dans les groupes, de ce groupe.

[...]

R : Ouais, bah en fait je dirais qu'il y a eu ce début où voilà, c'était rigolo, on était en seconde, enfin c'était un peu... oh là là c'est rigolo tu vois, c'est vraiment ce rapport de « je suis jeune, j'aime bien faire n'importe quoi ». Et je sais que bah du coup, un été, il y avait le frère d'une de mes potes du groupe du coup de seconde qui est venu et il a dit « oui je voulais fumer un joint » et tout, c'était un peu en mode « after » d'une soirée. Et en fait on a été fumer le joint, sauf que le joint bah il m'a pas du tout mis bien, quoi. J'étais en panique de fou. Vraiment paniquée, en mode un peu paranoïa, quoi. Je pensais que j'allais crever, j'étais en bad trip et tout. Et bah du coup ma sœur a dû gérer le bad trip. Vraiment, elle était là, elle me faisait le carré de respiration, je me souviens. Et du coup après ça, j'ai eu un peu du mal. J'ai fait une pause de quelques semaines ou un mois, je sais plus. Et après, quand je refumais, j'étais un peu inquiet. Et je pense qu'en vrai, ce rapport inquiet il a quand même été là plus ou moins. Genre il m'a bien stop avec les drogues. Je savais que je voulais pas faire plus que le cannabis, par exemple.

De fait, il n'est pas négligeable que consommer du cannabis peut créer une forme de paranoïa. Toutefois, même si je n'ai pas directement posé explicitement de questions sur l'alcool dans ma grille d'entretiens, j'ai - avec les questions sur les drogues en général - toujours eu l'occasion de parler à un moment ou un autre de l'alcool. J'ai notamment dans le troisième entretien posé une question (que j'aurais bien sûr dû inclure au questionnaire avant), sur une différence de perception des pairs en fonction des drogues consommées. Concrètement, l'idée est de savoir s'il y a une différence dans le vécu et ressenti lors de la consommation sociale de cannabis et une consommation sociale d'alcool (dans un cadre où la consommation du cannabis est prohibée alors que celle d'alcool est entièrement légale).

Cette troisième enquêtée, m'a dit ceci :

Q : Est-ce qu'en public tu peux te sentir bien, ou plutôt tu vas te sentir mal, après avoir fumé ?

R : En vrai, généralement, je peux pas me sentir... je vais me sentir en mode... bah déjà, je suis défoncée pour commencer. Mais après, comme je dis, je me sens plus maladroite. Du coup, je fais plus attention à ça. Du coup, je suis plus facilement gênée, je pense, si je me rends compte que j'étais maladroite et je m'en suis pas rendue compte sur le moment, ou juste après, quoi.

R : Par exemple, dans les transports, je sens que, comment je me comporte, ça se voit que je suis défoncée. Et je suis un peu en mode « je m'en fous », mais à la fin, je suis un peu gênée. Parce que c'est toujours mieux d'être en pleine possession de ses moyens... Mais à la fin c'est un peu en mode "chill". Genre au final les gens ils s'en foutent. Au final...

R : Mais oui, c'est un peu ca.. dans tous les cas c'est comme ca. Et du coup, mais oui je phase beaucoup dans les transports mais d'une manière différente que quand je suis pas défoncée. Du coup, je réfléchis, mais pas sur le même mood.

Q : Est-ce que, du coup, quand t'es alcoolisée, par exemple, dans les transports, tu vas avoir cette même sensation ?

R : Non, c'est pas pareil. Des fois, je fais le mélange des deux, mais des fois je fais que l'alcool. C'est pas le même ressenti. C'est pas la même gêne Je pourrais décrire que c'est la même manière, s'il y a une gêne d'être alcoolisée, de pas avoir fait attention à comment je me tiens, à certaines variables, mais derrière, c'est pas la même sensation dans le fond.

Q : Tu trouves que tu te sens moins gênée, du coup ?

R : Je me sens pas de la même manière, en fait. C'est pas du tout... c'est pas le... C'est vraiment pas le même état d'esprit, ni le même ressenti, quoi que ce soit, en fait. Et j'aurais du mal à le décrire, je pense, réellement, quel type de ressenti c'est, parce que...

Cet échange montre à quel point il peut-être difficile, pour les enquêtés eux-mêmes, de répondre à une interrogation sur une différence de ressenti à l'exposition en public après avoir fumé ou bu.

Je n'ai pas essayé de pousser plus la question, sentant un inconfort ou une incertitude chez mon interlocutrice. Toutefois, il semble dans cet extrait qu'il y en ait clairement un pour l'enquêtée. L'incertitude dans son discours alternant à demi-mots entre un effet de jugement extérieur et l'influence par les effets de la substance sur cette même perception.

Dans un autre extrait - du quatrième entretien - sur la même problématique, l'enquêté m'a donné une réflexion plus poussée, ou en tout cas mieux structurée sur son ressenti :

R : Moi, je me balade quand même pas dans la rue comme ça, avec un joint. Et j'ai un peu honte aussi, moi-même, de me balader vraiment défoncé. En plus, seul. C'est un peu bizarre. Après, ça, c'est moi-même, je pense. Mais quand même... Je veux quand même pas me balader avec un joint. Dans ma tête, je dis que c'est un parc, quelque part. Du coup, je dis... Enfin, la route... Quand il fait beau et je vais rentrer, je vais pas fumer sur la route. Parce que, ben voilà, ça peut être la police.

Q : Ouais, je vois.

R : Il y a quand même un peu la... Ouais. Les deux, un petit peu. Moi-même qui dis : « un peu honte », mais aussi parce que ça reste quand même illégal.

Q : Et est-ce que tu penses que, du coup, le regard des non-fumeurs serait différent sur toi ? En vrai, on a un peu parlé avec ton pote, qui fume pas dans votre groupe d'amis.

R : Bah ouais...

Q : Genre si c'était, par exemple, l'alcool, tu vois, c'est...

R : Ouais, je pense un petit peu, ouais. Je pense un petit peu. Mais je pense aussi que... Enfin, l'alcool, c'est... C'est différent. Ça s'intègre aussi un petit peu plus facilement,

genre, boire une bière, tu peux faire vraiment... Même dans l'avion, tu peux prendre une bière, tu vois. Il n'y a aucun souci. Peu importe où tu es, toujours une bière, en fait. Enfin, il n'y a vraiment aucun problème, tu vois. Et c'est... Personne ne te regarde bizarrement. Du coup, je pense... Ça amplifie un petit peu quelqu'un qui est à l'extérieur aussi, ce regard.

Dans cet échange, on voit mieux cette ambivalence entre effets et répression, dans l'appréhension à s'exposer en public après avoir consommé du cannabis ; d'une part il y a une certaine "honte", d'autre part le cadre répressif envers la consommation crée également un sentiment de peur de la "police".

Trois phénomènes psychologiques peuvent entrer en compte dans ce sentiment de honte ; d'une part il peut survenir du fait que la consommation de cannabis peut rendre plus "maladroit", ce qui peut-être susceptible de créer des moments gênants après une bousculade involontaire par exemple. D'autre part, le cannabis - comme déjà expliqué plus haut - peut rendre son consommateur plus "paranoïaque", il a des effets concrets sur le corps et l'esprit. À la croisée de ces deux idées : être dans un espace avec trop de foule, est souvent ce qui est susceptible de créer de la "honte" ou du "malaise", simplement car il y a moins "d'espace personnel", moins de place pour les mouvements mal calculés, mais également - en rapport avec mon dernier point cette fois - car plus de regards sont susceptibles d'être portés, ou en tout cas "conscientisés" ou "imaginés". Le dernier "phénomène psychologique" susceptible d'influencer ce sentiment est finalement, une conscientisation de la "déviance" ; comme l'a dit à demi-mot la deuxième enquêtée dans le cadre des transports en commun, la conscientisation du consommateur dans son espace - exacerbée par les effets -, peut créer une anxiété normative, c'est-à-dire l'appréhension psychologique d'une déviance, d'un non-respect des normes dominantes du "microcosme social" environnant.

De tout cela il est difficile de tirer une conclusion claire, sur la question de l'influence des politiques publiques sur la création d'une anxiété sociale. Il est certain que les effets physiologiques particuliers au cannabis ont une influence sur la question, toutefois, même si cet effet "paranoïd" ne semble pas être partagé par l'alcool, il serait quand intéressant de creuser cet autre côté.

Chez tous mes enquêtés, il n'existe pas d'appréhension particulière à s'exposer en public pour boire, ou après avoir bu. Bien sûr au premier abord, il serait possible

d'argumenter que les effets physiologiques particuliers de l'alcool pourraient prévenir de toute appréhension en public. En effet, il est courant d'entendre dire que l'alcool facilite l'interaction sociale car il désinhibe, qu'elle "est une drogue sociale". Toutefois, cela n'est pas vrai, ou en tout cas incorrect. Déjà, il n'est pas impossible de trouver des cas de "paranoïa" induite par l'alcool, c'est d'ailleurs même assez fréquent après une trop grosse consommation. Ensuite, l'alcool peut rendre violent, chose que tous mes enquêtés m'ont notifiée au moins une fois au cours des entretiens, or la violence est proprement "anti-sociale".

Finalement, il semble que l'alcool soit quand même une drogue ayant tendance à prêter une certaine "assurance" à son consommateur, parfois en excès...

La seconde grande différence avec le cannabis, celle dont il s'agit de déterminer les conséquences, est la légalité de la consommation d'alcool.

Dans le dernier extrait d'entretien, on retrouve dans le discours de mon enquêté, d'une part, l'idée que c'est une drogue qui se prête bien aux relations sociales par ses effets, mais que d'autre part il est également facile d'en "consommer spatialement", que cette part d'acceptation normative est une dimension importante de la pratique en public.

Cela rejoint l'idée émise en conclusion de la dernière partie : disposer de lieux publics permet le rassemblement spatial des pratiquants (ici consommateurs) et le rassemblement spatial est une étape nécessaire à l'intégration, et l'acceptation d'une pratique dans la norme d'une société dominante.

Pour conclure cette partie, j'aimerais revenir sur l'expression que l'alcool est "une drogue sociale". À vrai dire je ne pense pas qu'il existe en soi de drogue plus "sociale" que d'autres en termes d'effets physiologiques provoqués ; par exemple, je pourrais défendre le cannabis comme une drogue sociale sans difficulté, et cela par l'appui de nombreuses histoires (de la même manière que l'on en défend le statut pour l'alcool d'ailleurs). Je pense plutôt que c'est le contexte normatif dominant qui permet de qualifier une drogue de "sociale". Aujourd'hui ce n'est que parce que l'alcool est une drogue légale qu'elle est qualifiée de "sociale" dans la société dominante. C'est car ses effets sont connus universellement qu'il est si facile pour un humain d'en consommer en société. Dans un sens,

toutes les drogues peuvent être qualifiées de “sociales” ; car finalement ce ne sont pas les effets d'une drogue qui déterminent ce “statut”, mais bel et bien la norme associée à sa consommation dans un certain microcosme social.

g - Rapport au cadre légal : Critique du double discours de la société

J'aimerais terminer avec une dernière partie, pour conclure cette partie analytique, sur le rapport au cadre légal des enquêtés. Dans tous mes entretiens, une incompréhension était mêlée à une certaine véhémence envers la politique répressive en place en France. Dans deux entretiens m'a été notifiée la présence et vente libre d'objets rentrant dans la pratique de consommation de cannabis. Voici un des deux extraits :

Q : Des drogues, du cannabis...

R : Bah, déjà, pour cannabis, c'est une grosse connerie. Parce qu'en fait, ils nous vendent des feuilles, ils nous vendent tout pour fumer, sauf la con. Puis après, ils nous ont autorisé le CBD. Et puis après, au début, le CBD s'est autorisé. De ce que j'en sais, au final, c'était pas du vrai CBD, comme maintenant, on entend. En fait, c'est une douille, parce que c'est une douille, parce qu'ils veulent nous faire de la défoncette légale. Voilà, c'est... On cautionne pas la vente avec les dealers, mais par contre, derrière, on cautionne le CBD, parce que... enfin, c'est plus des pénalisés, genre... En même temps, le CBD, ça se vend, on nous vend tout pour fumer, sauf la drogue. Là, t'es attrapé par les flics. Donc, en fait, c'est juste du capitalisme, en fait. C'est juste du... C'est du gros capitalisme, en fait, genre...

En effet, il y a presque un double discours de la société dominante. Il aurait été bien de le noter un peu plus tôt, mais la complexité du sujet m'en a prévenu. En France, ce n'est pas le cannabis en soi qui est interdit, mais la vente et la consommation de produits contenant du THC, le principe actif psychoactif naturel du cannabis. Toutefois, d'autres principes actifs entrent dans la composition des fleurs de cannabis, comme le CBD, qui lui est légal. Le CBD est souvent présenté comme non-psychotrope, ce qui est dans les faits vrai, c'est pourquoi sa composition moléculaire est volontairement omise des “drogues” à pénaliser. Toutefois, depuis quelques années, de nouveaux “cannabinoïdes” de synthèse sont régulièrement “découverts”, “créés”. Ces principes actifs ne sont pas naturels à la plante, mais des dérivés

moléculaires, non encore inscrits dans la législation. Par abus de langage, ces nouvelles molécules sont également appelées CBD. Cet abus a deux causes : d'une part, elles jouissent, au même titre que le CBD, d'une non-législation ; ainsi, les consommateurs et la société dominante ont tendance à utiliser le même qualificatif ; d'autre part, ces différentes molécules sont souvent vendues dans un même lieu, dans un même commerce : les “CBD shops”. Ce que je n'ai pas encore dit, c'est que ces différentes molécules de synthèse n'ont parfois pas du tout les mêmes effets que le CBD classique, certaines sont proprement psychoactives. Ainsi, il est possible de trouver des fleurs de cannabis provoquant un “high”, une “défonce” légale, mais souvent au prix d'une méconnaissance des effets secondaires et néfastes de ces molécules fraîchement développées en laboratoire, sans plus d'études.

Ce double discours de la société est vivement critiqué par les consommateurs interrogés. Il crée chez eux un sentiment d'incompréhension globale, les orientant vers un discours en faveur de la légalisation. J'aimerais citer ici un passage de mon quatrième entretien qui illustre bien cette idée :

R : Bah oui. Parce que c'est vraiment pour un boomer, d'entendre le « non contre la drogue ». C'est pour eux, c'est... C'est comme on dit « quelqu'un est communiste » : négatif. Mais « la guerre contre la drogue » : positif, tu vois. Ils vont pas aller chercher plus loin pourquoi, dans quelles conditions, pourquoi, comment. Parce qu'en plus, ce qui est grave avec la beuh, c'est que c'est tellement présent, tu vois. C'est pas une drogue où tu peux dire : « Oh, si c'était légal maintenant... » Tac, d'un coup, tu peux l'acheter partout. Tu peux déjà l'acheter partout. Soit j'écris un mec, soit je marche. Peu importe. Tu te trouves partout, tu vois. C'est pas quelque chose qui serait, tu vois, mis en libre service du jour au lendemain. C'est déjà là. Tu peux déjà... Enfin, juste pas légalement, mais c'est déjà tellement accessible. Du coup, je ne pense pas que ça changerait dans ce point-là, mais ça, c'est juste pour le consommateur de pouvoir dire : « Ah, je sais ce que je fume, je sais que c'est bien, je sais ça, c'est indica, ça c'est sativa. » Enfin, ça, ouais, voilà, ça aiderait tellement. Et tu te sentirais... Enfin, il faudrait pas aller choper chez des dealers aussi. Tu pourrais juste aller dans un magasin, l'acheter. Il y a des limites, je veux bien, je ne sais pas quoi. Tu peux regarder, au moins j'aime bien... T'as un pourcentage, ou ça et ça et ça. Enfin, voilà. Tu achètes et il te donne ce qu'il te donne.

Dans cette intervention, l'enquêté va plus loin que simplement dire qu'il existe des "objets légaux", et d'autres non. Pour lui, il y a déjà une large présence du cannabis, par justement tous les réseaux de fournissement du marché noir. Dans cet entretien, un peu avant cette intervention, il avait longuement argumenté en faveur d'une légalisation en admettant une certaine nécessité d'encadrement, notamment dans le paradigme de la prévention de la jeunesse à l'exposition à la pratique. Même si le sujet de la reconnaissance n'est pas explicitement abordé par mon enquêté ici, il est certain qu'elle est une des motivation du discours tenu, cela est notamment relatif à la ferveur, l'énergie apportée par mon enquêtés dans ce dernier extrait (non transcriptible à l'écrit). Cela est tout de même assez révélateur d'une volonté de changement.

Un point assez intéressant que je peux relier à cette problématique, est l'attitude des enquêtés envers la famille dont les membres ont souvent une posture initialement mauvaise, négative vis-à-vis de la consommation de cannabis. Deux postures du consommateur différentes peuvent être observées dans le microcosme familial. Pour les enquêtés à la famille moins, ou peu "conservatrice" (ou les normes sociales dominantes n'ont pas une importance capitale), les enquêtés sont souvent en défiance avec la vision négative. Sachant qu'ils peuvent être écoutés, et étant armés d'arguments objectifs, il initie leurs microcosmes familiaux à leur pratique, en consommant avec eux, à côté, en discutant - parfois avec une passion et ferveur - du caractère "normal" de leur pratique. Dans ce cas, il semble que la plupart du temps (dans les familles non-conservatrices), cela porte ses fruits et que la vision normative du microcosme finit toujours par accepter la pratique.

Toutefois, pour les enquêtés ne possédant que des familles plus rigides normativement (plus conservatrices donc), eux m'ont déclaré ne pas du tout en parler à leurs familles; considérant que de toute manière il était peine perdue de tenter toute explication de leurs pratique, en vue d'une perception finalement normalisée. Malgré le fait qu'ils soient également pour une légalisation.

Je n'ai pas d'interprétation sociologique spéciale de ce phénomène (mais je trouvais quand même intéressant de le notifier), il me semble que les deux postures trouvent toutes les deux leurs justifications, ne pas en parler permet - pour ce qui considère n'avoir aucune chance de convaincre - de se protéger d'une perception déviante de leur personne par leur entourage familial, de fait cela les oblige à effacer toute trace de cette pratique personnelle

dans ce microcosme mais leur évite des tensions. D'un autre côté, ce qui avec des familles susceptibles de comprendre, lutter pour la reconnaissance s'inscrit dans une tentative d'être reconnu entièrement, cela permet finalement une consommation dans le microcosme ou à proximité.

IV - Conclusion

Pour conclure, j'aimerais partir de l'analyse de Becker. Dans son ouvrage, Becker parlait de "sous-cultures", il identifiait dans le cas des "fumeurs de marijuanas", que la pratique de "consommation" (de fumée) était à proprement parler une pratique culturelle. En effet dans son cas, il semble pertinent de pouvoir qualifier la pratique de culturelle; le cadre du terrain des clubs de jazz étant créateur d'une certaine "communauté culturelle". Toutefois, comme expliqué dans ma première partie, il est difficile de pouvoir qualifier de culturelle la pratique que j'observe personnellement, tant les enquêtés sont "culturellement différents". Leur pratique, même si elle est sociale, est isolée, relativement hermétique à un groupe, à un microcosme social qui est propre à chacun.

Avant d'aller plus loin, il s'agirait de définir ce qu'est une culture. Pour Howard Becker, la culture n'est pas une entité abstraite ni un ensemble figé de valeurs. Elle se définit comme un système de significations partagées, produit dans l'action collective. Elle permet aux individus de coordonner leurs comportements, de rendre leurs pratiques compréhensibles et légitimes dans un groupe donné.

À première vue, il semble que la consommation de cannabis en société pourrait sans trop de problème rentrer dans cette définition. En effet, comme vu précédemment, toutes mes enquêtes ont été initiées à la consommation dans un groupe, où la pratique a une signification commune à tous et se réalise dans "l'action collective". Ainsi, quand j'ai déclaré plus haut que la consommation de cannabis n'était pas une pratique culturelle à proprement parler, cela n'est pas tout à fait exact. Elle est une pratique culturelle, une norme pour les microcosmes sociaux qui l'ont intégré dans la multiplicité de pratiques et codes de leur groupe. Toutefois, il reste impossible de qualifier la pratique de proprement culturelle, simplement car, les codes et la pratique de consommation varient entre les groupes d'amis de chacun de mes enquêtés, elle n'a culturellement pas la même "valeur", la même "forme" dans chaque groupe.

C'est précisément pour cette raison que j'ai introduit le concept de microcosmes sociaux dans la première partie analytique transversale des entretiens; la consommation est une pratique culturelle dans un certain microcosme, mais elle perd cette valeur dès que l'on s'extract de ce microcosme, dès lors que l'on se place dans le paradigme de la société dominante.

La transmission de la pratique de la consommation de cannabis à l'échelle de la société dominante se fait par porosité des microcosmes; un individu introduit à la pratique dans un certain microcosme social, peut la transmettre dans un autre où il pressent qu'elle sera acceptée.

En interdisant la vente et la consommation de cannabis plus ou moins libre, le pouvoir central exécutif s'assure du fait que le cannabis ne puisse pas être un élément culturel de la société dominante, ou d'une "contre-culture"; une mouvance culturelle critique et en lutte avec le système. Car non seulement elle interdit la consommation, mais elle prive également de toute condition légale le rassemblement des différents "microcosmes consommateurs", ce qui est essentiel à la création d'une communauté à l'échelle de la société dominante.

Je me suis beaucoup éloigné de ma question initiale dans ma partie analytique, j'ai toutefois essayé d'apporter quelques éléments de réponses dans ma troisième partie intitulée : "Consommer dans l'espace public : entre honte et normalisation". Je me suis toujours rendu compte du caractère "psychologique" de ma problématique sans jamais vraiment trouver d'alternative sociologique. Toutefois, je crois qu'elle m'a permis de m'orienter dans la direction des transmissions des normes et pratiques "non-dominantes" dans nos sociétés modernes. Si j'ai employé "non-dominant", c'est pour ne pas utiliser "déviant" que je trouve presque obsolète dans notre société contemporaine, tant le multiculturalisme social s'est démocratisé (même si ce n'est - très malheureusement - plus la tendance actuellement).

Au début de mon analyse, j'ai identifié que le concept de microcosme pourrait m'être très utile sans même vraiment savoir en donner une définition claire à ce moment. Je devais m'y essayer maintenant je dirais ceci : L'espace social est une grande constellation en perpétuelle évolution de plus petits espaces, de microcosmes. Les individus sont les composants fondamentaux de ces microcosmes, mais il faut bien comprendre qu'un individu appartient ou a toujours appartenu à plusieurs microcosmes, il est membre de plusieurs "communautés" et cela à plusieurs échelles. On peut l'entendre dans un sens purement spatialement et temporellement déterminé; une portion d'espace composé d'individus à un

moment donné, mais cela serait un emploi réducteur. Dans une plus grande généralité, il faut penser un microcosme purement comme un sous-ensemble social, une entité sociale qui perdure dans le temps par l'entretien de contacts répétés.

Je crois que je ne peux pas encore trouver les bons mots pour définir ce que j'entends par microcosme, mais je le crois important pour la production d'une analyse des transmissions des pratiques dans la société.

V - Bibliographie

Baum, D. (2024, 1 avril). *Legalize it all.* Harper's Magazine.

<https://harpers.org/archive/2016/04/legalize-it-all/>

Becker, H. S. (1985). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance.* Métailié.

<https://doi.org/10.3917/meta.becke.1985.01>

Bergeron, H. (2009). *Sociologie de la drogue.* La Découverte.

<https://doi.org/10.3917/dec.berge.2009.01>

Fab Five Freddy. (Réalisateur). (2020). *The grass is greener* [Film documentaire]. Netflix.

Office antistupéfiants. (2022). *Bilan 2022 : Lutte contre les drogues.* Ministère de l'Intérieur.

Riccardi, R. (2012). *What a Wonderful World: The Magic of Louis Armstrong's Later Years.* Vintage.

Wallace, G. B. (1944). *The marihuana problem in the City of New York: Sociological, medical, psychological and pharmacological studies.* Jaques Cattell Press.

YouTube. (2021, 18 novembre). *RdR2014 : François-Xavier Dudouet, Sociologue – Pourquoi les drogues sont-elles interdites ?* [Vidéo]. YouTube.

<https://www.youtube.com/watch?v=SlyFlMKmImE>